



La Ville d'UGINE en SAVOIE

Recrute pour les vacances scolaires ETE (du 6 juillet au 27 août 2026) des animateurs (H/F)

pour l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans

Placé(e) sous l'autorité du responsable de la structure, vous intégrerez l'équipe en tant qu'animateur auprès de différentes tranches d'âges : 3-5 ans, 6-8 ans et 9-11 ans.

MISSIONS

- Organiser et animer des activités ludiques, artistiques, sportives ou manuelles auprès d'enfants âgés de 3 à 11 ans.
- Accompagner les enfants au sein d'un groupe en garantissant la sécurité physique, morale et affective.
- Être garant du projet pédagogique au service de l'autonomie de l'enfant et du respect de soi et des autres,
- Proposer un projet d'animation co construit en réunion d'équipe, l'animer tout au long de la journée-type et l'évaluer.
- Accompagner les projets des jeunes et impliquer les enfants dans la vie collective de la journée.
- Assurer ponctuellement l'animation de soirées, nuitées sur le centre ou mini-séjour.

SAVOIR ÊTRE

- Être accueillant, souriant et force de proposition.
- Être motivé et dynamique.
- Avoir l'esprit d'équipe.
- Être pédagogue et patient.
- Être à l'écoute des enfants et respecter leur rythme.
- Être garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Avoir une bonne présentation (tenue correcte et adaptée obligatoire).

PROFIL

- Titulaire du BAFA ou équivalence appréciée.
- Qualification « Surveillant de baignade » appréciée.
- Expérience professionnelle dans l'animation souhaitée avec les enfants.
- Justifier de 3 ans de permis B - apprécié.
- aisance souhaitée dans les différentes activités proposées : sorties, marche, baignade, vélo, activités en pleine nature.
- Compétences sportives ou artistiques appréciées.
- Disponibilité sur toutes les périodes concernées ou à la semaine.

CONDITIONS DE REMUNERATION

- Rémunération en contrat d'engagement éducatif :
 - * Forfait journalier de 100€ brut pour un animateur diplômé
 - * Forfait journalier de 85€ brut pour un animateur non diplômé
 - * Indemnisation de 10% des congés payés

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV)

avant le 15 mars 2026

A Monsieur le Maire d'UGINE - 2 rue de la Mairie - 73400 UGINE
ou à srh@ugine.com